

AIDE AUX FAMILLES À NAISSANCES MULTIPLES

En vue d'un **recrutement à mi-temps à durée déterminée soit jusqu'au 27 septembre 2029**,
le CPAS de Fléron recherche

Un(e) puériculteur(rice) APE

Dans le cadre du Décret du 10 juin 2021 relatif à la pérennisation des emplois créés dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) et à la création d'emplois répondant à des besoins sociétaux prioritaires, le CPAS engage un(e) puériculteur(trice) au bénéfice d'une famille fléronnaise.

Finalité

Permettre aux familles qui ont 3 enfants, au moins, nés dans une période de 18 mois de bénéficier d'un encadrement de leurs enfants permettant leur développement physique et mental. Garantir les besoins premiers de ces enfants.

Positionnement dans l'organigramme

Est sous l'autorité du travailleur social en chef (le CPAS est employeur, pas la famille).

Compétences requises

- Maîtriser la réglementation générale des milieux d'accueil
- Connaître et comprendre les besoins des enfants et leurs stades de développement
- Assurer les soins d'hygiène et de santé
- Préparer des repas adaptés
- Organiser les périodes de repos
- Proposer des jeux, jouets et des activités appropriés
- Favoriser l'autonomie des enfants
- S'adapter aux enfants à besoins particuliers (handicap, maladie, etc.)
- Appliquer les normes de sécurité pour prévenir les accidents
- Reconnaître les symptômes de maladies et apporter les premiers soins
- Compléter les cahiers de communication destinés aux parents ou collègues
- Respecter la déontologie de la profession et le secret professionnel

Savoir-être

- Intérêt pour l'univers de la petite enfance
- Ecoute, patience et douceur
- Ouverture d'esprit
- Sens de l'observation
- Rigueur et précision
- Imagination et créativité
- Capacité d'adaptation
- Dynamisme et réactivité
- Sens des responsabilités
- Autonomie
- Organisation
- Esprit d'équipe
- Disponibilité
- Equilibre personnel et résistance au stress
- Bonne santé

Les activités reprises ci-dessus seront contrôlées conjointement par les parents et l'assistant(e) social(e) du CPAS qui décident de ce qui est bon pour le bien-être des enfants. Le(a) puériculteur(trice) doit veiller à la bonne exécution de ces activités dans le cadre de ses prestations et peut éventuellement conseiller les parents qui conservent toutefois le pouvoir de décision.

Les tâches réservées à le(a) puériculteur(trice) sont interdites à l'aide ménager(e).

La préparation des repas des parents de même que faire les courses n'entrent pas dans les attributions du travailleur.

Atout : une expérience probante au sein d'une famille faisant l'objet de naissances multiples constitue un atout important.

Conditions :

- Étude/formation : certificat de qualification de puériculteur ou d'auxiliaire de l'enfance
- Barèmes : D.2.
- Être belge ou citoyen de l'union européenne ;
- Avoir une connaissance de la langue française suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civiques et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Établir par un certificat médical émanant du service de médecine du travail du CPAS de Fléron et daté de moins de six mois, la réunion des conditions d'aptitude physique pour l'exercice de l'emploi ;
- Présenter un extrait de casier judiciaire daté de moins d'un mois, modèle 596-2 ;
- Être dans les conditions APE lors de l'engagement.

Salaire : En rapport avec la fonction sans toutefois excéder l'échelle barémique D2.

Intéressé(e) ?

Envoyez CV, lettre de motivation, copie de diplôme et extrait de casier judiciaire modèle 596-2 ;
Pour le 13/08/2026 ;
A l'attention de Madame Christine JOYEUX, Présidente du conseil de l'action sociale du CPAS de Fléron ;
A l'adresse contact@cpas-fleron.be.

Votre candidature peut également être envoyée ou déposée au CPAS de Fléron : rue A. Marganne 10 – 4620 Fléron.

Contact : CPAS de Fléron – mail : contact@cpas-fleron.be - Tel : 04/358.68.80